## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 21/06/2023 Reçu en préfecture le 21/06/2023 Publié le

ID: 087-218702504-20230619-D202325-DE



## **DELIBERATION** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2023-25

Séance du 19 juin 2023 L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Date de convocation:

13 juin 2023

Présents:

Nombre de membres : En exercice: 14 Présents:

CHANTEGROS, M. GAUBERT, MME FLUHR DIFFIMBACH, MM. DELOTTE, **MMES** VAL, BARATAUD, CORREIA, LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME

14 Votants:

Excusés:

Résultat du vote :

Pour: 14 Contre: 0 Abstentions:

Secrétaire de séance :

Bernard LAGRANDANNE

## CONVENTION DE DÉSIGNATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SEHV – EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES HAMEAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'extinction de l'éclairage public des hameaux sur la commune se dérouleront courant 2023.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 8 706,74€ HT, soit 10 448, 09€ TTC.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la désignation de maîtrise d'ouvrage de ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- Désigne comme maîtrise d'ouvrage des travaux d'extinction de l'éclairage public des hameaux le Syndicat Energies Haute-Vienne.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en mairie Les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme

> Le Maire, Michel REBEYROL